



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2019**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Laure d'HARCOURT, Annick THOMASSET, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Sylviane AULAS, Charles-Alexandre ORTONNE, Raymonde MUTABAZI, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Baptiste CHASSET

Excusée : Corinne AUCAGNE (a donné son pouvoir à Stéphanie DUBOST-SANDRIN)

Secrétaire de séance : Annick THOMASSET

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2019 ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION – SUBVENTION POUR LE R.A.S.E.D. DE ANSE-GLEIZE – ANNEE 2019

Monsieur le maire informe l'Assemblée de la demande de subvention de 72€ du R.A.S.E.D. pour participer aux frais annuels de fonctionnement.

Monsieur le maire rappelle le fonctionnement du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés). Une subvention de 1 € par enfant scolarisé est demandée par la structure éducative de l'Education Nationale afin de participer aux frais annuels.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer cette subvention.

2. DELIBERATION – TARIFS DES CONCESSIONS DU NOUVEAU CIMETIERE ET DE L'ANCIEN CIMETIERE AU 1^{er} JANVIER 2020

Monsieur le maire rappelle les tarifs des concessions des 2 cimetières et propose de supprimer les concessions et cavurnes d'une durée de 50 ans.

Il explique qu'il convient de changer ces tarifs et propose les montants suivants :

- Pour l'ancien cimetière : concessions de 30 ans :
 - o Frais de nettoyage correspondant au montant des travaux de remise en état
 - o Frais administratif

A l'issue du délai de 30 ans, le tarif appliqué sera de 350 €

- Pour le nouveau cimetière :
 - o Concessions de 30 ans : 350 € (actuellement 330 €) / concessions de 15 ans : 180 €
 - o Cavurne de 30 ans : 180 € (actuellement 165 €) / cavurne de 15 ans : 100 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

3. DELIBERATION – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AU 1^{er} JANVIER 2020 – REGLEMENT DE LOCATION ET REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le maire propose une augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes, avec une augmentation plus conséquente pour les habitants extérieurs à la commune.

	Habitants de Rivolet		Extérieurs	
	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
<i>Journée</i>	245 € (dont 75 € de nettoyage obligatoire)	260 €	550 € (dont 75 € de nettoyage obligatoire)	750 €
<i>Week-end</i>	350 € (dont 75 € de nettoyage obligatoire)	360 €	800 € (dont 75 € de nettoyage obligatoire)	900 €
<i>Journée supplémentaire</i>	90 €	110 €	250 €	300 €
<i>Nettoyage</i>		Option nettoyage 75 €		Option nettoyage 75 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €	1000 €	1 000 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2020 et adopte le règlement de location et le règlement intérieur de la salle des fêtes de Rivolet.

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. Demandes de subvention exceptionnelle

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de 2 demandes de subvention exceptionnelle :

- Une demande pour participer au financement du projet de la classe de cycle 3
La classe de Monsieur Boris THOMAS souhaite poursuivre un projet musique pour cette année 2019-2020 et réaliser la troisième édition de l'album « Graine de liberté ». L'action comporte la pratique de rythme musical, la rédaction des textes, l'initiation aux chants. L'agglomération de Villefranche soutient financièrement le projet avec la représentation de deux concerts qui concluront l'année scolaire.
- Une demande pour aider financièrement l'A.S.L. à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Trail de la Fontaine des Anes
L'A.S.L. souhaite organiser un grand évènement pour sa dixième édition du Trail de Rivolet et demande une subvention exceptionnelle à la commune.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1 500 € à chaque demande.

4.2. Prévisions pour certaines commissions

- Commission « Voirie » : rapprochement avec la commune de Cogny pour les travaux à entreprendre sur la route de la Croix de Fer au lieudit « Champatin ».
- Commission « Ecole » : rencontre avec le Sou des écoles pour clôturer le dossier cantine et travailler sur le dossier de demande de subvention.

- Commission « Finances » : réflexion sur les familles non résidentes de la commune, qui ont leurs enfants scolarisés à l'école de Rivolet.

Les dates des prochaines réunions de la commission sont le vendredi 17 janvier à 14h, le jeudi 30 janvier à 20h, le jeudi 6 février à 20h, le vendredi 14 février à 14h.

- Commission « Fleurissement » : étude sur la diminution du nombre de bacs et la plantation en pleine terre.

4.3. Fleurissement – Proposition du C.A.U.E.

Madame Nadine BIARD, responsable de la commission « Fleurissement », présente la proposition du CAUE pour la valorisation de la traversée du centre du village.

Les objectifs sont les suivants :

- Optimiser l'entretien et l'arrosage des plantes
- Planter en pleine terre
- Focaliser le fleurissement à des endroits stratégiques

La démarche vise à privilégier des massifs de pleine terre pour remplacer les pots au cœur du village. La commune est en attente d'un devis du CAUE.

4.4. Compteurs Linky

Monsieur le maire informe que la délibération du Conseil municipal au sujet des compteurs Linky a été annulée au motif que la commune n'en est pas propriétaire.

4.5. Terrains de foot de Denicé

Le Club de foot de Denicé rencontre actuellement des difficultés pour assurer les entraînements des licenciés en raison de problèmes liés aux normes de sécurité des infrastructures.

4.6. Dates des conseils municipaux

En 2020, les prochains Conseils municipaux auront lieu le jeudi 23 janvier à 20h et le jeudi 20 février à 20h. Lors du Conseil municipal de février, seront votés le compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020.

4.7. Présentation du rapport annuel de la qualité de l'eau et qualité de l'assainissement non collectif et collectif :

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, et de l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que le rapport annuel 2018 sur les coûts et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Ces rapports sont en ligne sur le site internet de la commune www.rivolet.fr

4.8. Le Colombier

La SAFER entend bien rétrocéder les bâtiments du Colombier à Monsieur Julien MATHON. Celui-ci est informé des nuisances existantes dans le secteur.

4.9. Auberge

Les travaux prévus pour le déplacement du bar de l'auberge ont été effectués. Il reste à réaliser les travaux d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

4.10. Adressage communal

Monsieur Gilles AUTHIER informe le Conseil municipal que la numérisation des routes est finalisée sur le site de l'IGN. La commande des panneaux et plaques de rues sera livrée la semaine 43. Un courrier type va être envoyé aux habitants de la commune pour leur expliquer les démarches à effectuer pour les nouvelles adresses.

4.11. La commission « Cantine »

Monsieur Emmanuel FELLOTT informe le Conseil municipal que les repas de la cantine livrés par la société RPC seront composés de 20% bio, c'est-à-dire un aliment bio par menu.

Afin de limiter le gaspillage des aliments, une formule « à la carte » sur les quantités est aussi mise en place par le traiteur.

4.11. Madame Chrystelle COMBES

Après avoir étudié différentes possibilités, Madame Chrystelle COMBES ne pourra pas suivre, durant cette année scolaire, la formation pour le CAP « A.E.P.E. ».

4.12. Maison des ados

Une journée porte ouverte de la « maison des ados » est organisée le vendredi 22 novembre de 9h à 16h.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.